

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Numéro de permis				Date d'inspection			
	CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL 2014604			Le 12 mai		2023			
	Nom de l'établissement					Numéro de téléphone			
Les Voyageurs				(506) 627-4125					
	Adresse								
	300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1								
	Nom de la personne responsable de la délivrance de per	·							
	Rachelle Roy Arseneau			Mentor en assurance de la qualité					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			Règ	,		Date d'attestation de la conformité			
	Commentaires généraux								
	-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance -Ratio est respecté durant la visite -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive -Mesure des locaux pour attribuer à chaque local le nombre d'enfants permis dans l'espace désigné -Discussion et révision du plan de la direction dans l'amélioration et l'ajout de matériel dans l'air de jeu extérieur Observations : Durant la visite, les enfants sont dans la cafétéria. Plusieurs travaillent à un collage, tandis qu'un second groupe est assis et discute.								
original signé par Rachelle Roy Arseneau Signature de la personne responsable de la délivrance de permis Date					Le 11 mai 2023 Date				
	original signé par Alda Poirier Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	e 11 m	nai 2023			
	and the personal residence of the personal designed								